

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 17 février 2005**

Présents

Exécutif	M.	Marc MICHELA	maire
	Mme	Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M.	Michel PERILLAT	adjoint
Bureau du Conseil	M.	Etienne MURISIER	président
	Mme	Lesley CHERUBINI	vice-présidente
	M.	Florio TOGNI	secrétaire
Conseil Municipal	Mmes	Marlène FAVRE, Myrna LACHENAL, Laurette MENETREY-FONJALLAZ, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER	
	MM.	Alain CORTHAY, André FAVRE, François MEGEVAND, Olivier MENETREY, Bernard PIGUET, Léon PILLER, Pierre PRICAT	
Personnel communal	M.	Michel VAZQUEZ	secrétaire

Absent(e)s excusé(e)s

-

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2005
2. Communications du Maire
3. Demandes de naturalisation genevoise
4. Projets de délibérations :
 - **01/2005** : RÉOLUTION RELATIVE AU TRANSFERT DE CHARGES DU CANTON AUX COMMUNES VOTÉ DANS LE CADRE DE LA LOI BUDGÉTAIRE CANTONALE
 - **02/2005** : ACQUISITION À TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE N° 1284, FEUILLE 14 DE LA COMMUNE DE MEINIER, PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT DE GENÈVE
5. Election des 14 jurés des tribunaux pour 2006
6. Rapport intermédiaire du Groupe pluridisciplinaire "Projet d'aménagement du centre du village"
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 18h45 en précisant le déroulement de la séance, qui comportera une courte pause-café vers 19h45 pour permettre aux intervenants concernés de se préparer pour le point N° 6 de l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2005

Le procès-verbal est approuvé avec les suppressions suivantes (mots en *italique barrés*) :

- Corinne Ménétreay-Monnier fait part d'une correction, en page 3, 8^{ème} intervention :
➔ « L. Ménétreay, que va-t-on faire des tombes situées au niveau de la végétation ~~végétale~~. ».
- Concernant la présentation du projet du cimetière, s'agissant d'un débat et non d'une prise de décision, Florio Togni se demande s'il était nécessaire d'énumérer toutes les interventions. Pas de correction demandée.

2) Communications du Maire

- a) **Changement d'affectation de zone des hameaux d'Essert et Corsinge** : Suite à la demande de changement d'affectation de zone émanant des habitants d'Essert, le bureau Bugna a été prié de réactualiser le dossier des hameaux; ce sujet sera par ailleurs repris lors de la prochaine séance de la commission Aménagement dans le cadre du Plan directeur communal.
- b) **Conseil municipal** : La séance du 21 avril 2005 est reportée au 28 avril 2005, car la fiduciaire ne pourra pas intervenir sur le compte rendu avant le 10 ou 15 avril, ce qui laisse un délai trop court.
- c) **Gaz** : Suite au passage au gaz dans l'ancien gîte des aînés, sis route de Gy 19, ayant nécessité l'installation de radiateurs et le changement de la chaudière, le compte correspondant subira un dépassement de CHF 30'000.- environ.
Les devis pour les autres demandes de raccordement – bâtiments communaux et établissements publics – sont attendus prochainement.
- d) **Réseau secondaire** : L'entretien et la maintenance de ce réseau seront attribués à SIG pour Meinier, qui est commune pilote avec 4 autres communes pour cette opération entrant dans le cadre du futur PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), mais pour laquelle nous bénéficierons d'une subvention ; le coût approximatif annuel sera de CHF 8'000.-.
- e) **Pompiers** : Laurent Chavaz a annoncé officieusement qu'il quittera le poste de capitaine des Sapeurs pompiers en été 2006 en principe. Il sera probablement remplacé par John Schmalz qui va effectuer son école d'officier.
André Favre profite du sujet pour dénoncer la lourdeur de la formation demandée pour atteindre le grade de caporal voire d'officier, qui risque à moyen terme de dégoûter les jeunes de la compagnie.
- f) **Association des amis de Tarnovita** : Les membres du Conseil municipal sont conviés au repas de soutien qui aura lieu le mercredi 16 mars 2005.

3) Demandes de naturalisation genevoise

Le Président proclame le huis clos et prie le public présent de sortir un instant.

Le Conseil délibère et donne un **préavis favorable à la première demande par 12 voix pour, soit à l'unanimité** *. Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département ad hoc.

Le Conseil délibère et donne un **préavis favorable à la 2^{ème} demande par 12 voix pour, soit à l'unanimité** *. Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département ad hoc.

(* Arrivée de Mesdames Martine Schlatter et Lesley Cherubini juste après ces demandes de naturalisation)

4) Projets de délibérations

- **01/2005** : RÉSOLUTION RELATIVE AU TRANSFERT DE CHARGES DU CANTON AUX COMMUNES VOTÉ DANS LE CADRE DE LA LOI BUDGÉTAIRE CANTONALE

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette délibération. Il précise entre autres que cette résolution permettra à la commune, si le Conseil l'accepte, d'informer officiellement la population sur le point de vue des autorités – ce qui est prévu, conformément à la nouvelle loi sur les prises de positions communales lors de votations.

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **02/2005** : ACQUISITION À TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE N° 1284, FEUILLE 14 DE LA COMMUNE DE MEINIER, PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT DE GENÈVE

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette délibération.

Le Président lit la délibération.

Marie-Rose Charvoz fait remarquer que la parcelle N° 1672 était co-propriété de Messieurs Albert et Bernard Desbiolles.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

5) Election des 14 jurés des tribunaux pour 2006

Lors de la réunion du bureau du Conseil, 15 personnes ont été présélectionnées dans la liste des électeurs de Meinier, qui, selon la demande du département, devaient avoir plus de 25 et moins de 60 ans, et dont les noms devaient commencer par les lettres E à M. Le Président lit ces noms et précise que chacun est libre de supprimer quelqu'un ou d'en proposer d'autres s'il l'estime nécessaire. La liste n'étant pas correcte, ce point sera repris plus tard dans les "Divers" selon proposition du Président.

A la fin des "Divers" (point 7), la Vice-présidente fait l'énoncé de la liste rectifiée.

Mesdames		
Prénom	Nom	Adresse à Meinier
Béatrice	Enfer	Chemin du Stade 19
Régine	Fridli	Route de Corsinge 49
Véronique	Graf	Chemin de l'Ancien-Tir 14
Anouk	Kaser	Chemin du Stade 13
Isabella	Leu-Decaillet	Chemin des Mousets 12
Véronique	Maréchal-Michela	Chemin du Stade 13
Corinne	Murisier-Leroux	Chemin du Stade 7a

Messieurs		
Prénom	Nom	Adresse à Meinier
Grégory	Favre	Route de Corsinge 6
Stéphane	Gaille	Chemin de la Rétuelle 14
Philippe	Gras	Ruelle de la Mère-Elise 7
Pierre	Hoegen	Chemin des Champs-Nouveaux 10
René	Laurent	Route de Corsing 52
Dominique	Limat	Chemin de la Ruite 21
Giuseppe	Locci	Chemin du Stade 21

Le Conseil vote et accepte cette dernière par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

7) Divers

Vu le temps à disposition avant le rapport du Groupe pluridisciplinaire - qui était prévu à 19h45, le Président propose d'intervir les points 6 et 7 en passant directement aux "Divers".

- a) **Ecole de Meinier** : Pierre Pricat tenait – via la commission scolaire – à féliciter l'école pour leur site internet très bien conçu et interactif.
- b) **Cartes de vœux** : Il informe que la Commune de Thônex lance un concours de cartes de Noël auprès des écoles ; la carte primée sera utilisée pour envoyer les vœux du Conseil en fin d'année. Les dessins des enfants ayant participé au concours verront leurs dessins utilisés pour créer des cartes qui seront vendues lors d'un marché de Noël au profit d'une école du tiers-monde qui reste à définir. Il propose de s'inspirer de cette idée en démarrant rapidement ce projet le cas échéant.
- c) **Signalétique des déchetteries** : Enfin, Pierre Pricat a constaté que les jours et heures des levées des déchets encombrants sont gravés sur les panneaux signalétiques des déchetteries, et se demande s'il n'aurait pas mieux valu de n'indiquer que des jours et non des dates. Marie-Rose Charvoz répond que cette pratique correspond à l'usage courant dans les autres communes et que des banderoles viendront masquer / remplacer ces informations pour les années à venir.
- d) **Ecole** : Martine Schlatter s'étonne que les instituteurs aient dû payer de leur poche le lave-vaisselle récemment installé dans la salle des maîtres, alors que dans les communes voisines cette dépense a été couverte par la commune. L'Exécutif et d'autres membres du Conseil répondent qu'aucune demande formelle ne leur a été signifiée au préalable, notamment lors de l'établissement du budget, et que lorsque

L'Exécutif a été mis devant le fait accompli, il a tout de même accepté de prendre en charge l'installation et le raccordement de ladite machine. André Favre propose d'améliorer la communication entre les enseignants et les autorités.

- e) **Présentation du Groupe pluridisciplinaire** : Florio Togni souhaite que l'on précise le but de la présentation qui va suivre sur le projet d'aménagement du centre du village. Le Maire rappelle, comme le titre du document de présentation le suggère, qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire du groupe pluridisciplinaire, c'est-à-dire une vision provisoire sur l'état d'avancement du projet.
- f) **Déblaiement de la neige** : Bernard Piguet rapporte les doléances de certains habitants des hameaux qui se sont plaints du laps de temps relativement long qu'il a fallu à la commune pour libérer les accès lors des récentes chute de neige. Le Président précise que L'Exécutif a rapidement organisé un débriefing à la suite de ces intempéries pour définir des priorités avec les cantonniers. Il ne faut pas oublier que ces circonstances ne surviennent qu'exceptionnellement et qu'il est difficile d'anticiper dans des cas extrêmes comme celui-ci, rajoute le Maire. Il en profite d'ailleurs pour remercier les cantonniers – ainsi que les intervenants externes – pour le travail effectué, et rappelle qu'autant les routes cantonales que communales étaient recouvertes par la neige au fur et à mesure qu'elles étaient dégagées.

Le Président propose une petite pause avant la présentation qui va suivre.

6) Rapport intermédiaire du Groupe pluridisciplinaire "Projet d'aménagement du centre du village"

Le Maire rappelle que cette présentation est un rapport intermédiaire, qui a pour but de donner un aperçu de l'état d'avancement du travail de fond qui est mené par ce groupe, afin de partager ensemble une réflexion sur le sujet. Il présente les membres du groupe pluridisciplinaire et leur rôle spécifique dans ce projet. Sept séances ont déjà eu lieu et il en profite pour remercier les participants pour leur travail. Le financement, l'exploitation, la programmation et la planification de ce projet sont des objets qui vont encore être traités et peaufinés lors des deux prochaines réunions.

Sandrine Motamed présente le travail auquel elle s'est essentiellement consacrée, relatif à l'aspect "concept général" de l'espace intergénérationnel, détaillé dans les premières pages du rapport dont chacun a reçu un exemplaire.

Pour sa part, Coralie Mollard a travaillé sur l'aspect historique et architectural du village.

Enfin, Pascal Tanari commente la partie qu'il a plus particulièrement élaborée, en collaboration avec les membres du groupe, soit le programme qui pourrait permettre le lancement d'un concours d'architectes, et qui figure dans les dernières pages dudit rapport.

S'ensuit une discussion ponctuée de suggestions parfois contradictoires entre elles, de questions et de réponses des membres du Conseil et du groupe pluridisciplinaire. En voici les grandes lignes :

- Il est vital d'apporter une réponse immédiate aux besoins de la petite enfance, car ils ne sont pas compatibles avec les délais de réalisation de ce futur lieu intergénérationnel ; la campagne Berthet est une bonne solution intermédiaire.

- Remplacer le projet d'aménagement de Berthet par un container à l'école et des aménagements des locaux actuels pour éviter que le coût de ses travaux soit devenu inutile une fois le centre du village opérationnel.
- Tenir compte du principe qui a prévalu dans le travail du groupe, et qui s'appuie sur la proximité et la concentration des infrastructures, ainsi que l'aspect économique. Une première estimation grossière fait ressortir un coût approximatif du lieu intergénérationnel de CHF 6 millions à charge de la municipalité, alors que le projet de crèche à Berthet a été estimé à lui seul à CHF 4.5 millions, la transformation d'un bâtiment existant étant toujours plus coûteuse que la construction d'un bâtiment neuf, notamment lorsqu'il intègre différents usages.
- Déterminer clairement si la crèche doit être communale ou intercommunale ; une étude démontre qu'une commune seule ne peut pas mener à bien un projet de ce type. Meinier doit-il / peut-il jouer le rôle de pôle central de la région pour cette prestation ?
- Le projet de centre du village intégrant la petite enfance est cohérent et bien conçu.
- Si Berthet n'est finalement pas utilisée pour la petite enfance, il est toujours possible de la vendre ou de la transformer en logements ; des logements bon marché ne sont pas réalisables là-bas, mais des logements en PPE sont envisageables par exemple.
- Les finances communales sont saines, la commune n'a aucun emprunt ce qui est assez rare pour une municipalité. Le plan financier qui va être présenté lors du prochain Conseil permettra d'y voir plus clair pour tout le monde.
- Les postes à créer dans le lieu intergénérationnel (infirmière, acteur social) seront en partie subventionnés par le canton.
- Les prévisions et les besoins pour la petite enfance fluctuent de manière importante selon une foule de critères différents dont la natalité et les flux démographiques entre autres, ce qui rend une prévision précise du potentiel d'enfants de la région difficile pour les proches années à venir.
- Il faut se baser sur les besoins actuels pour partir dans une direction, quelle qu'elle soit, en pensant qu'il est plus facile de gérer une crèche intercommunale car le potentiel d'enfants étant plus grand, le risque d'avoir un taux d'occupation incompatible avec un rendement acceptable est plus faible.
- Un plan d'aménagement général de la commune a été fait, ce qui n'a peut-être jamais été fait auparavant, mais cette vision globale n'est pas un outil qui permette de résoudre tous les problèmes en même temps (centre du village, Berthet, etc).
- Pour conclure, il est dommage que cette – longue – discussion sur la présentation d'aménagement du centre du village se soit focalisée sur la petite enfance, sans parler du reste du projet.

Afin de s'assurer que les objectifs sont clairs pour tous les membres du Conseil, le Maire résume les propositions qui ont été prises lors de la discussion qui a suivi cette présentation, et les actions correspondantes à mener, soit :

1. **Réaménager les locaux actuels de la petite enfance**
en répondant aux besoins sanitaires ;
2. **Intégrer un conteneur attenant ou proche de ces locaux,**
si ceci est réalisable, pour répondre à l'urgence de la petite enfance meinite ;
3. **Imaginer la possibilité d'aménager Berthet**
en PPE par exemple; un mandataire avait déjà fait en son temps une petite esquisse qui permettait d'envisager la transformation de Berthet en 6 à 8 appartements ;

4. **Voter le crédit d'aménagement / rénovation des combles de l'école**
pour lequel un projet est prêt, afin de libérer des locaux pour l'école et les sociétés;
5. **Réfléchir aux règles d'exploitation et de gestion du lieu intergénérationnel**
en examinant la nécessité ou non de créer une fondation dans ce but;
6. **Poursuivre le projet proposé par le groupe pluridisciplinaire**
tel qu'il ressort de cette présentation, notamment avec l'implantation de la petite enfance dans cette zone – et indépendamment de l'option communale ou intercommunale qui sera prise pour la future crèche ;
7. **Aller de l'avant jusqu'à la préparation du concours d'architectes,**
qui, après validation du cahier des charges par le Conseil, permettra de présenter des projets concrets d'aménagement du centre du village à la population, tant sur le plan financier qu'architectural. Le coût d'un concours d'architectes – estimé entre CHF 100'000.- et 200'000.-, ne doit pas être un obstacle car c'est une nécessité pour la commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h10.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 17 mars 2005 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

Florio Togni

Etienne Murisier

Annexes : délibérations votées



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 17 février 2005 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 01/2005

RÉSOLUTION RELATIVE AU TRANSFERT DE CHARGES DU CANTON AUX COMMUNES VOTÉ DANS LE CADRE DE LA LOI BUDGÉTAIRE CANTONALE

Vu les articles 8A à 8E du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques du 12 décembre 1994;

vu l'article 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la décision du Grand Conseil du 18 décembre 2004, prise dans le cadre du vote de la loi établissant le budget 2005 de l'Etat de Genève, de faire supporter aux communes, dès 2005, 12.5% des charges financières liées au versement des prestations et subventions allouées en vertu de la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité du 25 octobre 1968, soit un montant de l'ordre de 44 millions de francs pour l'ensemble des communes;

vu l'effort demandé à notre commune qui se chiffrerait à un montant de l'ordre de CHF 130'540.- en fonction des critères retenus par la loi, soit l'équivalent de 1.3 centimes additionnels;

vu la volonté du Grand Conseil de voir cet effort ne pas être limité au seul exercice 2005;

vu l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 qui oblige les communes à présenter des budgets équilibrés;

vu que cette décision de transfert de charges a été prise alors que, conformément à l'article 74, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le budget 2005 avait déjà été voté;

vu l'aboutissement du référendum lancé contre cette disposition de la loi budgétaire cantonale;

sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 14 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. De s'opposer à ce transfert de charges.
2. De charger le Maire, dans le cadre de la campagne référendaire et tout en respectant la retenue qui sied aux autorités, d'informer les habitants de la commune que le Conseil municipal s'oppose à ce transfert de charges et qu'il en recommande le rejet.
3. De faire part de son soutien à toute négociation ayant pour objectif la résolution des problèmes des collectivités publiques genevoises dans le strict respect du principe de subsidiarité et de l'autonomie communale.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **28 mars 2005.**

Meinier, le 25 février 2005



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 17 février 2005 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 02/2005

ACQUISITION À TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE N° 1284, FEUILLE 14 DE LA COMMUNE DE MEINIER, PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT DE GENÈVE

Vu la construction d'immeubles en cours à l'emplacement de l'ancienne ferme – qui était propriété de feu Monsieur Albert Desbiolles, sise chemin de l'Ancienne-Ferme - route de Gy, sur la parcelle N° 1672, actuellement sous le régime de propriété par étage, feuille 17 de Meinier,

vu l'intérêt pour la commune d'acquérir la parcelle attenante N° 1284, plan 14 de la Commune de Meinier, non bâtie, propriété de l'Etat de Genève (domaine privé), afin d'y installer une déchetterie qui servira à ce nouvel ensemble d'habitations,

vu les négociations menées avec l'Etat de Genève,

vu le projet de convention établi par l'Etat de Genève en vue de la cession gratuite de la parcelle sus-décrite à la Commune de Meinier,

vu l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 14 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

4. D'autoriser le Maire à acquérir à titre gratuit la parcelle N° 1284, feuille 14 de Meinier, actuellement propriété de l'Etat de Genève.
5. De demander au Conseil d'Etat d'exonérer la commune de Meinier des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier liés à cette opération en raison de son caractère d'utilité publique.
6. De charger le Maire de signer les actes notariés nécessaire à la réalisation de cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **28 mars 2005.**

Meinier, le 25 février 2005